

Paris, le 16 avril 2013

## Prix de l'Ordre et du Cespharm : Il est temps de postuler !

**Les Prix de l'Ordre et du Cespharm sont décernés chaque année par l'Ordre national des pharmaciens pour valoriser le travail de jeunes pharmaciens.**

**Quel que soit leur métier, les travaux ou publications des pharmaciens peuvent être reconnus et récompensés !**

**Les prix seront remis à l'automne mais il est déjà temps de préparer les dossiers de candidature.**

Les pharmaciens, qu'ils soient hospitaliers, biologistes, d'officine, de l'industrie ou de la distribution et âgés de moins de 45 ans, peuvent postuler aux deux prix.

**Le Prix de l'Ordre valorise des actions ayant trait aux missions légales de l'Ordre :**

- respect des devoirs professionnels
- défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession
- maintien de la compétence des pharmaciens
- promotion de la santé publique et de la qualité des soins
- qualité et sécurité des actes professionnels

Ce prix récompense le dynamisme et la créativité des pharmaciens : le talent n'attend pas les années ! Il met en valeur les initiatives qui répondent aux nouveaux enjeux de la profession.

Ce prix est doté de 4000 euros.

**Quant au Prix du Cespharm, il récompense des jeunes pharmaciens, qui par leur démarche ou leurs ouvrages, contribuent à développer la prévention, l'éducation sanitaire ou l'éducation thérapeutique du patient.**

Alors que la loi HPST a confié de nouvelles missions aux pharmaciens, ce prix prend tout son sens.

Il est doté de 2000 euros.

**Pour postuler, c'est simple !**

Il suffit de faire acte de candidature en envoyant un dossier à l'Ordre\* avant le 30 juin 2013. Celui-ci doit comporter une lettre de candidature, un CV, une copie d'une pièce d'identité justificative de l'âge (moins de 45 ans) et un mémoire relatant les actions, ouvrages ou travaux à prendre en compte.

*« Nos jeunes confrères sont dynamiques et talentueux. Il est important que l'Ordre mette en valeur leur travail et leur investissement au service de la santé publique. Ils sont l'avenir de la profession et je suis particulièrement attentive à leurs idées et actions qui mettent en lumière les missions des pharmaciens. Je les encourage à postuler ! »* a déclaré Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

\*Conseil national de l'Ordre des pharmaciens  
Prix de l'Ordre et du Cespharm  
Secrétariat de la présidence  
4 avenue Ruysdaël - 75379 Paris Cedex 08

### CONTACTS

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens  
Anne-Laure Berthomieu  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

Presse&Papiers  
Catherine Gros – Sophie Matos  
[catherine.gros@pressepapiers.fr](mailto:catherine.gros@pressepapiers.fr)  
[sophie.matos@pressepapiers.fr](mailto:sophie.matos@pressepapiers.fr)  
Tél : 01 77 35 60 98

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tous les communiqués de presse de l'Ordre national des pharmaciens sont disponibles sur

[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)